

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Fonds de  
développement et d'attractivité - Proposition  
de création d'une structure périscolaire  
centralisant l'offre de service petite-enfance  
et enfance de la Commune de BLAESHEIM**

**Rapport n° CD/2018/111**

**Service Chef de file :**

J3-Collèges

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Le projet de création d'un équipement périscolaire à Blaesheim co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes".

Il est proposé à l'Assemblée départementale de décider d'attribuer une subvention à la Commune de Blaesheim pour son projet de création d'un équipement périscolaire, d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Blaesheim, l'Association familiale de Loisirs Educatifs et Formations et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Blaesheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer ces conventions.

## 1. Le projet de la Commune de Blaesheim

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants.

La Commune de Blaesheim souhaite développer une offre complémentaire de services aux familles en créant un équipement périscolaire d'une capacité d'accueil de 40 places doté d'une restauration, en plein cœur de village, comprenant des espaces partagés (bureaux, salles d'activités) avec le relais des assistantes maternelles (RAM), mutualisé avec les Communes d'Holtzheim et d'Entzheim. Les écoles maternelle et élémentaire, l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formations ainsi que l'École Hôtelière d'Illkirch sont mobilisés dans la construction des activités du futur périscolaire. La CAF et l'Etat financent le projet.

Ce projet renforcerait indéniablement l'attractivité et la revitalisation du cœur du village et serait de nature à répondre aux enjeux d'évolution démographique.

Le projet d'attractivité et de développement du nouvel équipement périscolaire de Blaesheim, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "d'accompagner le maintien d'une offre de service de proximité" et "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes". La prise en compte de ces enjeux a fait l'objet d'un travail partenarial étroit avec la Commune, qui associera le Département lors de la mise en place d'un comité de pilotage à l'automne 2019.

## 2. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création d'un équipement périscolaire

Ce projet d'équipement périscolaire, ouvert aux écoles et aux associations locales vise à proposer une offre de service actuellement inexistante sur ce territoire.

Pour ouvrir l'équipement périscolaire à l'ensemble des habitants de Blaesheim, la Commune a prévu de mettre en place une tarification sociale adaptée et de proposer des amplitudes horaires flexibles aux diverses situations des familles, c'est-à-dire de garantir un accueil entre 6h et 9h le matin, et de garder des enfants entre 16h et 20h du lundi au vendredi.

D'autre part, des locaux seront dédiés au relais des assistantes maternelles, notamment des bureaux et salles d'activités mutualisées avec le périscolaire, pour y organiser des ateliers et des séances de formations. L'équipement périscolaire de Blaesheim participera ainsi fortement à la complémentarité et à la qualité de l'offre de garde sur le territoire.

La Commune construit un partenariat pour travailler à la création d'un projet éducatif autour de la promotion de la gastronomie locale avec le maraicher local, l'École Hôtelière d'Illkirch et les écoles maternelle et élémentaire, et à l'intention de développer un programme d'actions de soutien à la parentalité, pour les familles de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de décider d'attribuer à la Commune de Blaesheim une subvention d'un montant de **249 709** euros, soit 20% du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire, hors travaux prévus pour la salle du conseil municipal, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

## LE PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT		Recettes HT	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	1 068 204€	CAF	190 207€
		Etat DETR	284 070€
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>	135 662€	Etat Réserve parlementaire	20 000€
		Région (rénovation énergétique)	61 020€
		Région (PDR)	75 000€
		FEADER	299 980€
Acquisition du bâtiment	384 597€	Département	<b>249 709€</b>
		Commune	408 476€
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 588 463€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 588 463 €</b>

Il est également proposé à la Séance Plénière de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Blaesheim, l'Association familiale de Loisirs Educatifs et Formations et le Département du Bas-Rhin, formalisant les engagements réciproques notamment autour du renforcement du soutien à l'activité des assistantes maternelles, de la création d'emplois aidés et d'intégration des bénéficiaires du RSA dans des actions de bénévolat, en mobilisant les associations et acteurs locaux dans la réalisation des activités du périscolaire, et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Blaesheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	45 327 430,00 €	249 709,00 €

La Commission territoriale de l'Eurométropole a émis un avis favorable à ces propositions le 30 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :*

*- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 249 709€. à la Commune de Blaesheim pour le projet de création d'un équipement périscolaire précité ;*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le projet de convention de partenariat pour le projet de création d'une structure périscolaire centralisant l'offre de service petite-enfance et enfance de la commune de Blaesheim détaillé dans le rapport, à conclure entre la Commune de Blaesheim, l'Association familiale Loisirs Educatifs et Formations, et le Département du Bas-Rhin, ainsi que les termes du projet de convention financière à conclure entre la*

*Commune de Blaesheim et le Département du Bas-Rhin joints en annexe pour permettre le versement de la subvention correspondante ;*

*- dit que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;*

*- autorise le président du Conseil Département à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY